

AVIS RECTIFICATIF - AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SECTION I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice**I.1) Nom et adresses****Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (sytral)**

M. Bruno BERNARD - Président - 21 Boulevard Marius Vivier Merle - CS 63815 - 69487 Lyon - 03

Tél : 04 72 84 58 00 - Fax : 04 78 53 12 84 - SIRET 20009638600012 - Code NUTS : FRK26

Adresse principal : <http://www.sytral.fr>Adresse du profil d'acheteur : <http://marchespublics.sytral.fr>**SYTRAL****SECTION II : Objet****II.1 Etendue du marché****II.1.1) Intitulé :** Délégation de service public du transport public urbain de voyageurs de l'agglomération lyonnaise et du service Rhônexpress - Numéro de référence : 22D0001**II.1.2) Code CPV principal :** Descripteur principal : 60112000**II.1.3) Type de marché :** Services**II.1.4) Description succincte :** Le Sytral souhaite conclure 2 contrats de DSP pour confier l'exécution du service public de transport urbain de voyageurs sur le périmètre du réseau TCL, hors ressort territorial de la CCEL, soit sur le territoire des 59 communes de la Métropole de Lyon et des 6 communes : Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Sainte-Consoce et Thurins. Le périmètre comprend également le service Rhônexpress qui relie Lyon Part-Dieu à l'aéroport Lyon - St-Exupéry par liaison ferrée. La consultation est décomposée en 2 lots opérationnels distincts, dévolus séparément (attribution de 2 contrats distincts). A noter, le Sytral contractualisera avec une Société publique locale (SPL) en cours de constitution un lot transversal « Relations usagers ». Une seconde SPL pourra être constituée pour la gestion des parcs relais véhicules et vélos. Code Cpv principal : 6000000 Services de transports hors déchets. Valeur totale estimée hors TVA : 3 700 000 000 euros**SECTION VII : Modifications****VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter****VII.1.1) Motif de la modification :** Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur**VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original****Numéro de section : IV.2.2 Date limite de remise des candidatures****Au lieu de :** Date : 16/05/22 Heure locale : 16h00**Lire :** Date : 09/06/22 Heure locale : 16h00**Numéro de section : I.3 Communication****Au lieu de :** Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : Aux points de contact susmentionné**Lire :** Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : par voie dématérialisée à l'adresse suivante <http://marchespublics.sytral.fr>**Numéro de section : II.2.2 Code (s) CPV additionnel (s)****Après la mention :** Descripteur supplémentaire**Supprimer :** 72500000-0 Services informatiques**Numéro de section : II.2.4 Description des prestations****Au lieu de :** Le présent lot comprend l'exploitation et la maintenance de plus de 100 lignes régulières de bus dont 9 lignes de trolleybus, 200 lignes scolaires (45 millions de km commerciaux et haut-le-pied en 2019) actuellement entièrement subdélégées à des autocaristes, le transport à la demande ainsi que les extensions d'offres liées au plan de mandat susceptibles d'être affectées à ce lot.**Lire :** Le présent lot comprend l'exploitation et la maintenance de plus de 100 lignes régulières de bus dont 9 lignes de trolleybus, 200 lignes scolaires (actuellement entièrement subdélégées à des autocaristes), le transport à la demande (45 millions de km commerciaux et haut le pied en 2019 pour l'ensemble des lignes mentionnés ci-avant) ainsi que les extensions d'offres liées au plan de mandat susceptibles d'être affectées à ce lot.**Numéro de section : II.2.14 Informations complémentaires****Après la mention :** Le montant de la valeur estimée est calculé sur la durée la plus longue possible du lot, soit 12 ans**Ajouter :** Le contrat définira les conditions dans lesquelles la période de transition s'exécutera afin de préparer, en amont, la reprise effective de l'exploitation au 1^{er} janvier 2025 par le futur délégataire ainsi que les obligations lui incombant postérieurement à la dernière année d'exploitation.**Numéro de section : II.2.14 Informations complémentaires****Après la mention :** Le montant de la valeur estimée est calculé sur la durée la plus longue possible du lot, soit 8 ans**Ajouter :** Le contrat définira les conditions dans lesquelles la période de transition s'exécutera afin de préparer, en amont, la reprise effective de l'exploitation au 1^{er} janvier 2025 par le futur délégataire ainsi que les obligations lui incombant postérieurement à la dernière année d'exploitation.**Numéro de section : III.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle****Après la mention :** H/**Supprimer :** Pour les candidats au lot n°1 « Modes lourds », documents justifiant des autorisations, délivrées en application de l'article L 2221-1 du code des transports et dont l'activité principale est le transport ferroviaire (article L 2121-18 du code des transports).**Numéro de section : VI.3 Informations complémentaires****Après la mention :** Ces critères comprendront notamment un critère lié à la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.**Ajouter :** La présente consultation a fait l'objet d'une publication au JOUE (référence n°2022/S070-187811), au BOAMP (référence n°2022_097) et dans la publication « Ville, Rail et Transports » (VRT), en versions papier et numérique (référence n°VRT658 du 08 avril 2022 p.74 et s.).